Image not found or type unknown

Reclassement suite à inaptitude : des postes en CDD doivent être proposés au salarié.

Commentaire d'arrêt publié le **11/06/2020**, vu **700 fois**, Auteur : L'actu essentielle social médical

Des précisions sur l'obligation de reclassement

Un salarié avait été déclaré inapte, a été licencié pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

La Cour de cassation casse l'arrêt d'appel ayant validé le licenciement, au motif qu'il résultait des constatations de la cette dernière que plusieurs postes compatibles avaient été pourvus par contrat à durée déterminée sans être proposés à la salariée.

Cass. soc. 4 sept. 2019 n° 18-18169

www.roussineau-avocats-paris.fr

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés